

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

MOTION M04 - 2017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	57
Votants	
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 septembre 2017

LE 28 septembre 2017, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MOTION RELATIVE A LA REDUCTION DU NOMBRE DE CONTRATS AIDES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOUIILLER, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, HERBRETEAU, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, LEON, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, COURNIL, GARRIGUE, TESTUT, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, FRADON, LACOSTE, PUYRIGAUD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, RATIER, USCAIN, COLBAC, LE ROUX.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
Mme SALINIER	Pouvoir à	M. SUBERBERE
M. COURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. CACAN
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. AUDI
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. LEGAY
M. LE ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : MOTION RELATIVE A LA REDUCTION DU NOMBRE DE CONTRATS AIDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Affiché en préfecture le 05/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20171002-M042017-DE

Considérant la motion suivante :

Durant l'été, le Gouvernement a annoncé, sans concertation ni évaluation préalable, la non reconduction d'une partie significative des contrats aidés du secteur non marchand.

Cette décision, dont plusieurs centaines de salariés fragiles ont pâti ou vont faire les frais dans les prochaines semaines, constitue une très mauvaise nouvelle pour le secteur associatif et les collectivités locales.

Dans le secteur public, loin de se résumer à des effets d'aubaine, les contrats aidés permettent bien souvent, par la formation et le tutorat, une intégration dans l'emploi à des personnes jusqu'alors éloignées du marché du travail. Surtout, dans un contexte de baisse aveugle des dotations aux collectivités depuis 2014, ils ont permis de maintenir un certain niveau de service public, notamment dans les communes petites et moyennes, pour les écoles. Pour ces dernières, le risque est grand de devoir à très court terme arbitrer entre diminution des services ou augmentation des impôts.

Dans le secteur associatif, parmi les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la baisse drastique des budgets en faveur des contrats aidés risque d'affaiblir certaines structures de façon irrémédiable. Dans le sport, la culture, l'éducation populaire, l'environnement, la mesure de réduction des contrats aidés annihilera nombre de projets, et affectera le lien social local.

Les élus du Grand Périgueux, s'ils ne s'opposent pas à l'évaluation et à l'amélioration des dispositifs d'emplois aidés, dénoncent fermement la baisse, sans délai ni alternative, du nombre de contrats et exigent du Gouvernement qu'il revoit sa position dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

- d'adopter la motion telle que présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Périgueux, le

02 OCT. 2017

Le Président
Jacques AUZOU

